

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE MARLIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 1

**BATIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET
D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION
(L151-11)**

Vu pour rester annexé

A mon arrêté du 11/02/2025

Le Maire

Jean-Paul GRANDJEAN



